



Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB indiciel équilibré - banques canadiennes Hamilton. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec Hamilton Capital Partners Inc. (Hamilton ETFs) à l'adresse etf@hamiltonetfs.com ou au 416-941-9888, ou visitez le www.hamiltonetfs.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	3 avril 2023	Gestionnaire du fonds :	Hamilton Capital Partners Inc.
Valeur totale au 28 février 2025 :	738,2 millions de dollars	Gestionnaire de portefeuille :	Hamilton Capital Partners Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,25 %	Distributions :	Mensuelles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 28 février 2025)

Symbole boursier :	HEB	Volume quotidien moyen :	36 488 parts
Bourse :	Bourse de Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation :	252 jours de bourse sur 252
Monnaie :	Dollar canadien		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 28 février 2025)

Cours du marché :	16,05 \$ - 20,25 \$	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,08 %
Valeur liquidative :	16,06 \$ - 20,25 \$		

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le www.hamiltonetfs.com

Dans quoi le FNB investit-il?

L'objectif de placement de HEB est de reproduire, dans la mesure où cela est raisonnablement possible et avant la déduction des frais, le rendement d'un indice équilibré de banques canadiennes. À l'heure actuelle, le FNB cherche à reproduire le rendement de l'indice Solactive Equal-Weight Canada Banks (ou de tout indice lui succédant).

L'indice Solactive Equal Weight Canada Banks se compose de titres de sociétés cotées à des bourses canadiennes qui appartiennent au secteur diversifié des banques. Les titres constituants font l'objet d'une sélection fondée sur des critères minimums en matière de capitalisation boursière et de liquidité. Une pondération égale plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière est attribuée aux titres de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 28 février 2025. Ces placements changeront au fil du temps pour refléter les changements dans l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks.

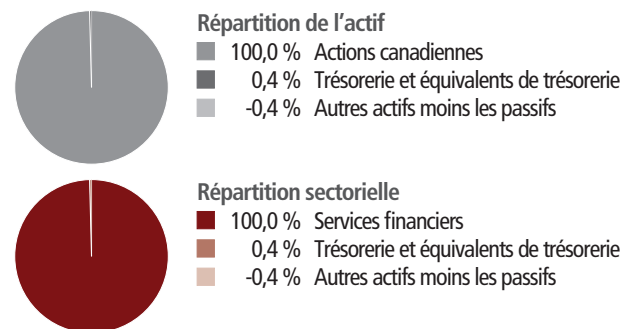
Dix principaux placements (au 28 février 2025)

1. Banque de Montréal	20,1 %
2. Banque Canadienne Impériale de Commerce	16,6 %
3. Banque Toronto-Dominion (La)	16,2 %
4. Banque de Nouvelle-Écosse (La)	16,1 %
5. Banque Royale du Canada	16,0 %
6. Banque Nationale du Canada	14,9 %
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4 %

Pourcentage total que représentent les 7 principaux placements
100,3 %

Nombre total de placements : 6

Répartition des placements (au 28 février 2025)



Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

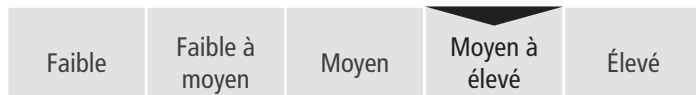
Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est d'examiner les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Hamilton Capital Partners Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **de moyenne à élevée**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

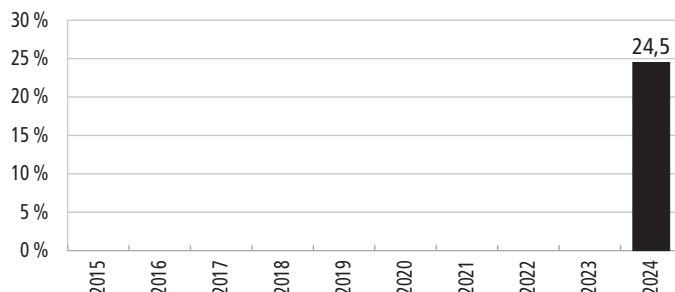
Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours de la dernière année.

Les rendements, qui sont calculés en fonction de la valeur liquidative du FNB, sont présentés déduction faite des frais. Ces frais réduisent les rendements du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts du FNB au cours de la dernière année. La valeur du FNB n'a pas diminué pendant l'année. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.


Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois au cours des dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	18,1 %	31 janvier 2024	vos placement augmenterait pour s'établir à 1 181 \$.
Pire rendement	-13,5 %	31 octobre 2023	vos placement chuterait pour s'établir à 865 \$.

Rendement moyen

Au 28 février 2025, une personne qui a investi 1 000 \$ dans le FNB au moment de sa création dispose maintenant de 1 349 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 17,0 %.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, à l'instar des organismes de placement collectif, mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Ce cours peut fluctuer tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans le présent document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à court limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?
Aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu de dividende régulier (mensuel) avec une croissance modérée du capital à long terme
- souhaitent obtenir une exposition à un portefeuille équilibré d'actions de banques canadiennes
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen à élevé (c.-à-d., qui sont prêts à accepter des fluctuations plus importantes des marchés).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont toutefois des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais du FNB s'élevaient à 0,25 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, choisir de renoncer à une partie des frais de gestion, ce qui entraîne une réduction des frais de gestion facturés au FNB. Si une partie des frais de gestion fait l'objet d'une renonciation, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation à tout moment, sans préavis aux porteurs de parts ni consentement de ceux-ci. Fort de ce pouvoir d'appréciation, Hamilton ETFs a temporairement réduit les frais de gestion des parts de HEB jusqu'au 31 janvier 2026, de sorte que, jusqu'à cette date, les frais de gestion de HEB seront nuls (la « réduction temporaire des frais »). Après le 31 janvier 2026, sauf prolongation, la réduction temporaire des frais expirera (sans qu'il soit nécessaire d'en aviser les porteurs de parts ou d'obtenir leur approbation) et les frais de gestion reviendront à 0,19 % de la valeur liquidative de HEB, plus les taxes de vente.

Taux annuel (en % de la valeur du FNB)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Hamilton ETFs a renoncé à certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

0,25 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du FNB.

0,00 %

Frais du FNB

0,25 %

Commission de suivi

Une commission de suivi est une commission permanente. Si un FNB comporte une commission de suivi, celle-ci est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, veuillez communiquer avec Hamilton Capital Partners Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Hamilton Capital Partners Inc.

70 York Street, Suite 1520
Toronto, ON M5J 1S9

Téléphone : 416.941.9888
Courriel : etf@hamiltonetfs.com
Site Web : www.hamiltonetfs.com